

**RETRANSCRIPTION DE LA REUNION PUBLIQUE DE TUNGSTENE DU
NARBONNAIS DU 3 DECEMBRE 2019**

Mr le maire : Mesdames Messieurs bonsoir, bienvenue ici à Biot sur la commune de Fontrieu, pour une réunion publique organisée par Tungstène du Narbonnais porteuse du permis de recherche. Avant de donner la parole à Tungstène du Narbonnais, aux investisseurs, je vais quand même rappeler que le 30 septembre il y a eu une réunion publique à l'initiative de la commune en ayant invité tous les services de l'État. Et TdN vous avez brillé fortement par votre absence. Donc ça c'est... Pour moi cette absence, vu le projet c'est une absence intolérable et inacceptable. Je dis ça, mais je dis ça au nom de je veux dire de des employés, enfin des employés, de tout le monde je veux dire de tout le monde autant du conseil municipal que de la population. Voilà donc j'aimerais en premier avoir de grosses explications sur ce point-là. Merci.

Thomas Muselier : OK, merci beaucoup Mr le maire, c'est vrai qu'à cette réunion du 30 septembre, moi j'étais présent avec Juliette. Donc peut-être pour démarrer merci à tous d'être, d'avoir répondu à notre invitation. On va se présenter, et ensuite ils répondront à votre question si ça vous convient qu'on procède comme ça. Donc je m'appelle Thomas Muselier je dirige l'agence TACT, nous sommes en charge du volet information et concertation de ce projet. Je suis accompagné par Juliette Fournil que certains d'entre vous connaissent puisqu'elle accompagne sur la commune de Fontrieu le développement du projet éolien depuis plusieurs années déjà. Et donc sont ici présents les investisseurs et les porteurs de ce projet, de cette demande de permis d'exploration, sur votre, sur votre territoire. Pour la réunion de ce soir il va falloir faire l'exercice de la traduction parce qu'ils parlent anglais, ils ne parlent pas français. On fera de notre mieux, on l'a déjà fait au mois d'avril pour certains d'entre vous qu'on a rencontré au mois d'avril dernier, ça se passe plutôt bien. Mais c'est vrai que ça demande un petit effort et ça rallonge un peu les choses. Donc je suis désolé pour ça. On va essayer d'être le plus efficace possible. Donc je fais les présentations et puis ils rajoutent ensuite s'ils le veulent. Vous avez ici Mr Jurie Wessels, qui est juriste, qui est sud-africain et son associé qui est ici Mr Philip Le Roux qui est géologue. Ils sont tous les deux associés dans une entreprise qui s'appelle Lex Rox dont le métier est de faire de l'exploration dans le monde entier pour trouver et évaluer des sites qui ont un potentiel minier. Au bout de la table, brun avec une barbe vous avez Yoann Le Roux qui lui dirige une entreprise qui s'appelle la SPH Kundalula qui est une filiale d'un groupe de travaux publics sud-africains qui s'appelle RAUBEX. Et cette société Kundalula est un prestataire de service pour les activités minières sur ce territoire-là et donc le groupe RAUBEX qui est représenté ici par Yoann est un investisseur dans cette phase d'exploration et le sera aussi dans la phase d'exploitation si jamais toutes les étapes sont franchies de manière positive. Et Mr Alain Liger qui est donc la voix française de TdN peut être je vous laisse vous présenter Alain.

Alain Liger : Merci, bonsoir à tous. Pour ma part, je suis géologue et ingénieur des mines en retraite. J'ai 20 ans d'exploration minière et un tout petit peu d'exploitation et 20 ans à peu près d'administration dans les services de l'État.

Thomas Muselier : je vais maintenant demander à Jurie de répondre à l'interpellation de Mr le maire Mr Gavalda.

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : Bonsoir je m'appelle Jurie, j'habite Afrique du Sud. Je suis un explorateur avec mon partenaire qui est là aussi. Je fais ça depuis 25 ans en Afrique,

en Amérique du Sud et en partie en Inde. J'ai 3 enfants, je vis en Afrique du Sud, je suis marié depuis 25 ans avec la même femme. Ce que je veux vous dire c'est que je suis juste un gars ordinaire. Notre business, ce que nous faisons c'est de développer des projets et de le faire avec les parties prenantes locales, les gens du territoire.

Thomas Muselier : ils appellent ça the communities. Ils arrêtent pas de répéter the communities, c'est la communauté. Ça veut dire la population, les gens quoi.

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : Mr le maire, nous sommes désolés de ne pas avoir été présents à la réunion de fin septembre. Nous aurions été là si nous avions eu le choix, mais j'étais en Chine pour un des projets dont je m'occupe. C'est pour ça que nous sommes là ce soir, pour vous expliquer, pour vous écouter et pour construire une relation avec vous pour faire le projet que nous avons en tête. C'est très important pour vous et pour nous que vous compreniez que nous sommes sensibles à la culture et au mode de vie du territoire. Nous ne croyons pas que nous serons capables de développer, de faire du business, de développer des projets quelque part sans un partenariat avec le territoire. Et vous allez voir, ce soir, en fonction de ce que nous allons vous dire, que nous croyons que c'est possible de créer une relation qui est au bénéfice de tous.

Thomas Muselier : OK merci Jurie. Ce que nous vous proposons pour ce soir, on a une présentation qui est assez courte, qui est divisée en quelques parties. Comme l'idée c'est évidemment d'être dans l'échange et de répondre aux questions que ce projet soulève, aux questions que vous vous posez. L'idée c'est d'aller assez rapidement sur chacune des petites parties et de prendre les questions à la fin de chaque partie. Comme ça on peut développer une thématique et puis ensuite échanger sur cette thématique avec vous. Je me permettrais s'il y a des questions qui sont posées et qui relèvent d'une partie qu'on étudiera plus tard, de noter la question et de dire ok, je prends note on répond sur la partie d'après parce qu'en fait il y a une grande partie des réponses, c'est pas la première fois qu'on vient alors les questions on les connaît, pas toutes évidemment, mais il y en a une partie qu'on a pu anticiper pour lesquelles on a pu préparer des réponses donc c'est pas mal qu'on puisse vous montrer ce qu'on a au fur et à mesure avec une forme de logique. Donc l'idée c'est de rappeler les premiers éléments du projet, de faire un petit focus sur la phase d'exploration, vous dire comment se passe une phase d'exploration. De mettre en avant les engagements qui ont été pris au-delà des obligations réglementaires qui évidemment seront tenus. Nos engagements pour la suite, il y a une partie sur l'exploitation et puis les différentes questions que vous mettrez vous-même à l'ordre du jour. Alors juste pour remettre le cadre on est ici dans le cadre d'une demande de permis d'exploration de recherche pour une mine. Donc dans le droit français cette demande nécessite que l'on constitue un dossier et que l'on déposera ensuite pour instruction devant les différents services de l'État et les services compétents. En l'occurrence cette demande est toujours en cours d'instruction, c'est-à-dire que l'État ne s'est pas encore prononcé sur l'octroi de ce permis ou non et que l'autorité compétente c'est le ministre de l'économie, en ce moment c'est Bruno Lemaire, donc c'est lui qui va décider d'octroyer ou non sur la base des éléments que ses services lui auront communiqués. Il y a une instruction qui se fait pour partie localement et puis pour partie au niveau ministériel. Une précision c'est que l'activité qui est visée dans cette demande de permis c'est bien une activité d'exploration, on va rentrer dans le détail tout à l'heure qu'est-ce que ça veut dire exploration, comment ça se passe techniquement. Il s'agit pas de créer une mine tout de suite mais bien de réaliser une étude sur la faisabilité d'un projet minier, de vérifier les données existantes. Ce permis a une durée de 5 ans et cette durée de 5 ans est renouvelable, la législation prévoit qu'il peut être renouvelé 2 fois. Alors une précision sur l'une des

actualités de cette demande de permis c'est que dans les différents échanges que nous avons eus depuis le mois d'avril puisque nous sommes venus, en fait les porteurs de projet sont venus ici au mois d'avril dernier, on a fait plusieurs réunions notamment avec les élus, avec la communauté de commune, avec le parc naturel, avec la chambre d'agriculture, avec une partie des riverains et des propriétaires et des exploitants agricoles de la zone, et dans les différents échanges une question qui a été posé c'est : « oui mais vous dites que vous êtes que intéressés par le Tungstène or dans votre demande de permis il y a plein d'autres métaux ». Donc oui effectivement, du coup on a mis, les élus aussi du conseil municipal dans les échanges qu'il y a eu avec le conseil municipal, ce truc-là nous a été soulevé à plusieurs reprises. Donc les porteurs de projet ont choisi de mettre en cohérence leurs discours, leurs intentions et l'aspect administratif des choses et du coup ont été retiré de la demande de permis de manière officielle et c'est officiel depuis le 6 novembre 2019, le ministère a pris en compte ce changement d'objet de la demande. Tous les métaux que vous trouvez ici étaient initialement dans la première demande, c'est comme ça qu'on fait normalement donc c'est comme ça que ça avait été fait initialement donc voilà cette chose-là est corrigé. Pour resituer de manière géographique le périmètre de cette demande, alors du point de vue de l'explorateur ils disent tout le temps que c'est un petit projet, donc nous on n'a pas de référence, donc on ne peut pas se rendre compte que c'est un petit ou un grand projet. Ils disent que c'est un petit projet sur un périmètre de 4,5 Km² qui est donc l'encadré bleu que vous voyez ici sur cette slide. Et alors je rappelle, puisqu'on l'a déjà dit plusieurs fois et je dis à ceux qui l'entendent pour la première fois que c'est un projet qui est très particulier ici puisqu'en fait il a déjà fait l'objet de différentes phases d'exploration par le BRGM qui est le bureau de recherches géologiques et minières qui est l'organisme public en charge de ces questions-là qui a fait une campagne de mesures dans les années 80 si mes souvenirs sont bons et puis par une entreprise qui s'appelait à l'époque Elf-Aquitaine qui a aussi elle fait qui avait une demande d'exploration, qui a fait des campagnes de mesures et qui avait même obtenu un permis d'exploitation qui n'a pas mis en application, donc finalement ça ne c'est pas fait. Tout ça pour dire que c'est une zone sur laquelle on dispose déjà de beaucoup d'informations parce qu'il y a beaucoup de sondages qui ont déjà été réalisés.

Thomas Muselier : (pose question à Mr Le Roux) : quand on fait de l'exploration on fait essentiellement des sondages dans la terre donc on a une foreuse qui va aller chercher des carottes pour analyses, et donc cette représentation-là, c'est une mobilisation 3D des résultats des différentes campagnes de sondages qui ont été menées à l'époque et donc c'est là que je donne la parole à Philip. Je vais lui demander de nous expliquer ce que nous voyons là.

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Donc ce qui est important c'est qu'on voit 3 gisements différents. Alors y en a 2, y a 2 couches de gisements qui sont en sous sol, y en a un petit gisement qui a une densité assez faible qui est en surface. Ils ne souhaitent pas exploiter, travailler l'hypothèse d'une exploitation en surface, il n'y aura pas d'exploitation en surface. Ce qu'on voit c'est le modèle 3D du gisement de « Fumade », donc il y a 3 couches minérales, celle qui est au milieu a une densité assez faible, donc qui ne sera pas intéressante pour nous, et celle qui est en haut est d'une bonne densité mais elle est plutôt dispersée donc difficile, le process industriel est compliqué à mettre en œuvre. Donc ce qu'ils vont regarder c'est la couche inférieure, donc c'est le bleu foncé, qui a une très bonne densité et qui est uniformément réparti dans le sol et qui est plus facilement susceptible d'être exploité de manière industrielle. Voilà il faut faire d'autres forages dans ce gisement-là pour pouvoir prouver la continuité de ce gisement.

Thomas Muselier : Ok merci Philip. Quelques petites généralités, je vais très vite là-dessus sur le tungstène. Le tungstène en fait il se trouve essentiellement dans ce qu'on appelle soit la wolframite soit la scheelite ; ici localement c'est de la scheelite, c'est un métal qui est très dense et très lourd et qui a donc des utilisations variées parce qu'il a des capacités de résistance. On l'utilise plutôt dans des alliages, ce qui rend son recyclage assez complexe, pas impossible mais assez complexe. Et là il y a quelques exemples d'utilisation industrielle du tungstène métal, je vais vite sur l'approvisionnement parce qu'en réalité c'est pour ça que c'est un métal qui est déclaré critique. À la fois pour ses utilisations dans les industries stratégiques et pour son origine, que ce métal est déclaré critique. Il y a en effet 83 % du tungstène qui est utilisé sur le territoire européen qui est importé et qui provient de hors Europe ; et notamment il y a 81 % du tungstène mondial qui est produit en Chine. Vous avez ici, à droite, les lieux de productions de concentré de tungstène en Europe, donc y en a 4 aujourd'hui en exploitation. On voit la proportion de ce qu'il représente par rapport à l'utilisation totale du tungstène européen. Voilà on en a fini avec cette partie, donc, si vous êtes d'accord, on peut passer aux questions sur l'ensemble de ce que nous venons d'évoquer maintenant ; éventuellement revenir sur certaines slides plus en détail.

Question de la salle (?) : Vous souhaitez pas exploiter en surface ou il n'y aura pas d'exploitation en surface ?

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : On garantit, on promet, on garantit qu'il n'y aura pas d'exploitation en surface (RIRES)

Question de la salle (Sabine) partie 1 : page 2 du tract TDN distribué en août 2019, il est mentionné : l'exploitation envisagée se fera en souterrain et non en surface ,or dans votre mémoire technique déposé pour l'obtention du PERM ,il est mentionné page 29 « Fumade superficiel » mine à ciel ouvert ; « Fumade profond » gisement de 0 à 200 m, page 65, la possibilité d'une exploitation souterraine sera étudiée. Si une exploitation souterraine est retenue, les opérations de concassage, criblage pourront être effectuées en souterrain. Page 86 : 360 000 tonnes sur seulement « Fumade superficiel » prenable en carrière.

Thomas Muselier : Ce que vous voulez dire c'est que en fait il y a une contradiction...

Question de la salle (Sabine) fin : Je finis je pose la question. Comment pouvez-vous affirmer que l'exploitation sera souterraine alors que vous ne l'envisagez que comme une option et qu'une part importante du minerai est situé en, ou proche de la surface.

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : En fait c'est pas vrai (RIRES DU PUBLIC)

Intervention de la salle (Sébastien) : Fumade superficielle 60 % de ce qui a été trouvé pour l'instant. 60 %.

Thomas Muselier : J'ai toujours pas compris qu'est ce qui est 60 % de quoi

Intervention de la salle (Sébastien) : Le gisement complet, 3 millions 200 000 tonnes pour l'instant qui ont été trouvés dans les années 70 à 80. 3 millions 200 000 tonnes avec un taux moyen de tungstène. 60 % de cette affaire-là se trouve sur Fumade profond et Fumade superficiel là où ces messieurs disent qu'ils ne foreront pas. Donc ça veut dire déjà qu'ils se coupent plus de la moitié du gisement.

Thomas Muselier : Non ça veut pas dire ça, si on écoute bien ce que vous venez de dire ça veut pas dire ça.

Intervention de la salle (Sébastien) : Reste que 40 %

Thomas Muselier : On va juste répondre à la question de la dame et ensuite on reviendra dans le détail.

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : Vraiment ! Peut-être que c'est écrit autrement dans le dossier, mais nous vous assurons (**RIRES DU PUBLIC**) que sur le terrain... Je suis juriste, je vais vous donner un accord, un deal, par écrit, de cette entreprise que nous ne le ferons pas, et la raison pour laquelle nous ne le ferons pas, c'est que nous sommes à l'écoute des populations du territoire. Je ne sais pas d'où vous trouvez ces informations... ces informations sont publiques puisque elles sont dans le rapport du BRGM accessible par tous. Ces 320 000 tonnes, c'est le gisement superficiel et c'est ce à quoi nous renonçons . Ça veut dire que selon le rapport du BRGM, il y a 2,7 millions de Tonnes en sous sol et que c'est donc ça qu'il vont explorer. C'est une information qui est accessible à tous et je serais très heureux de pouvoir vous l'envoyer, le rapport du BRGM que vous avez certainement déjà.

Intervention de la salle (Sébastien et Laura) : Je ne suis pas d'accord avec vous, le permis qu'ils ont déposé auprès du gouvernement où il y a les tonnages. Fumade profonde ça va de 0 à 200 m, je répète de 0 à 200m.

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Donc ce à quoi nous allons nous intéresser, c'est ce truc bleu foncé, qui est la couche profonde, qui commence à moins 110, moins 120 m et qui va jusqu'à moins 240 m ; c'est ça qui les intéresse, c'est dit devant témoins.

Thomas Muselier : Est ce que sur les sujets de cette première partie il y a d'autres questions ? Oui je vois que oui...

Question de la salle (Alain) : Vous avez dit le 30 septembre qu'il n'y aurait pas d'exploitation à ciel ouvert donc on est toujours dans la même question. Vu que le potentiel de tungstène ; le tungstène au cours actuel est de 31M d'euros sur la seule partie exploitable en carrière et que le code minier contraint l'exploitant à exploiter toutes les ressources, c'est ça le point important, comment pouvons-nous vous croire parce que vous avez l'obligation, au risque de vous voir retirer la concession ou alors de la transmettre pour que d'autres sociétés l'exploitent ?

Intervention de la salle (Daniel) C'est l'article L1172-2 du nouveau code minier.

Alain Liger : Sur le code minier je ...le code minier amène effectivement l'exploitant à exploiter ce qu'il a à sa disposition dans des conditions économiques, environnementales, etc. ... raisonnables et défendables et donc nous déposerons un plan d'exploitation pour le souterrain, le jour où on aura un plan d'exploitation au bout des 5 ans, le jour où on aura une étude de faisabilité, on reviendra là-dessus, et elle sera conforme aux conditions économiques, environnementales donc qui sont dans le code minier bien entendu.

Thomas Muselier : est ce que vous considérez ?

Alain Liger : je ne considère pas à ce stade que ce sera un motif de refus ou de retrait du titre, mais on verra bien...

Intervention de la salle (Daniel) : Il y a marqué, quand même, au niveau de l'article du nouveau code minier, que parmi les sanctions : « absence ou insuffisance prolongée d'exploitation manifestement contraire aux possibilités de gisement ou à l'intérêt de consommateur et non justifiés par l'état du marché ».

Alain Liger : Donc non justifié par l'état du marché, c'est bien les conditions économiques standards et par ailleurs, on doit respecter une réglementation environnementale et en l'occurrence on parlerait donc qu'il n'y a pas d'insuffisance de notre point de vue de présenter un projet industriel qui tient la route sur le plan économique bien entendu et sur le plan environnemental et sur le plan de l'insertion dans le territoire et les paysages.

Intervention de la salle (Alain) : Vous répondez à côté de la question...

Alain Liger : Je réponds dans la question. Vous avez une interprétation littérale de code minier. Je vous dis que le débat est un petit peu plus compliqué que ça sur le plan technique et que nous le mènerons et que voilà...

Question de la salle (Daniel) : Si je peux me permettre, je vais vous poser une question par rapport au fait que vous déclarez ne chercher que du tungstène. Vous avez donc déposé la demande en octobre comme vous l'avez déclaré tout à l'heure, au ministère chargé des mines, pour rechercher que du tungstène. Il me semble que lorsqu'on effectue un carottage, on analyse toutes les substances présentes.

Thomas Muselier : Excusez-moi Mr, sur les méthodologies techniques d'exploration, carottages, etc. ... c'est juste la partie qui vient après donc soit votre question porte sur autre chose et vous parlez de ça par incidence soit vous la reposez tout à l'heure...

Intervention de la salle (Daniel) : Mais quand vous allez parler de ça tout à l'heure ; je posais la question de ce que vous venez d'exposer. Donc en fait ,sachant que parmi les autres ressources éventuelles certaines nécessitent des produits dangereux ,comme le cyanure de sodium pour séparer l'or ; est ce que ce n'est pas une manœuvre de votre part afin d'alléger l'étude d'impact qui sera réalisée lors d'une demande d'autorisation de produits miniers ? Enfin sachant qu'un rapport du BRGM de décembre 2018 évoque des perspectives intéressantes de lithium sur ce secteur ; allez vous nous faire croire que vous ne l'exploiterez pas ? Ou allez vous partager les résultats des carottages avec une autre société, comme l'évoque la DREAL, qui dit je cite : « il est donc possible d'avoir une autre entité sollicitant un PERM pour d'autres substances sur tout ou parti de la surface du 1er PERM ».

Alain Liger : il y a 2 questions différentes, je vais commencer par le lithium. À ma connaissance le rapport du BRGM qui est sorti, localise l'anomalie lithium de l'autre côté de Castelnau de Brassac ; tout à fait en dehors de notre zone et en dehors du type de géologie du gisement de tungstène donc à l'Est de Castelnau de Brassac encore plus à l'Est donc tout à fait en dehors de cette carte. Vous parlez de sujets complètement différents. Sur la première question qui était les analyses ; oui quand on sonde tant qu'à avoir des matériaux à envoyer à l'analyse on analyse pour d'autres métaux. Ce que nous avons vu dans la documentation existante et on le fera. Et ce que nous avons vu dans la documentation existante c'est que vraiment y a que du tungstène de valorisable. Une bonne surprise n'est pas exclue mais ça nous étonnerait et en tout état de cause il s'agirait probablement, mais on fantasme là de produits liés au minerai de tungstène par définition et qui partiraient spontanément avec les produits qui iraient à l'usine de tungstène.

Question de la salle (Daniel) : Pourquoi au début, vous avez mis tous les autres produits dans le PERM ?

Alain Liger : Au début vous voulez dire ? Et pourquoi ils n'y sont plus ?

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Quand on est explorateur, on sait pas ce qu'on va trouver donc on ajoute à ce qu'on espère trouver, d'autres choses et que peut être par chance on les trouve. Mais depuis nous savons que c'est que sur le tungstène ; et en avril on en a discuté avec les élus, le conseil municipal. Nous avons décidé de nous concentrer sur le tungstène et ça va dans le sens des analyses du BRGM. Pour répondre à la question, comment on fait pour que quelqu'un d'autre ne demande pas un permis sur d'autres métaux sur notre même zone. Quand on a le droit d'exploration, en fait c'est une exclusivité et du coup tous les autres métaux qui sont connexes à ce métal , il n'y a pas de permis qui peuvent être demandés par quelqu'un d'autre sur d'autres métaux qui peuvent être connexes à celui-là...

Intervention de Daniel : Le code minier dit que quand il y a d'autres métaux, vous avez le droit de déposer une demande pour d'autres métaux !

Thomas Muselier : Non mais là, vous avez parlé d'une autre compagnie. Vous, vous prenez cet engagement, mais ça n'empêche pas une autre entreprise de déposer un permis sur ces autres substances. La réponse est non !

Alain Liger : Par contre, cette autre entreprise devra éventuellement démontrer qu'elle a un gisement de – je sais pas quoi, moi – d'antimoine, par exemple, ou de, du métal qu'elle aura demandé, qui n'est pas le tungstène et, avec les quatre-vingt et quelques sondages qui ont été faits sur cet objet-là, franchement, la probabilité de trouver un gisement – un gisement ! –un volume suffisant, avec une teneur suffisante d'un autre métal, est nul !

Intervention de la salle partie 1 (Annie) : moi, je rebondis sur ça, parce que quand on trouve du wolframite ou du scheelite...

Thomas Muselier : la scheelite, en l'occurrence, c'est de la scheelite

Intervention de la salle fin (Annie) : C'est jamais engoncé, enchâssé dans d'autres roches, enfin, tous ces métaux-là, ils sont enchâssés dans le granit et comment vous pouvez avoir du tungstène qu'en les séparant, donc vous allez avoir quand même d'autres minéraux ...

Thomas Muselier : Ok, je traduis ...

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Ce qui est important, c'est que nous sommes très confiants dans les données, dans la documentation qui est à notre disposition de la part de l'Université et du BRGM. Et c'est pour ça que nous sommes très confiants et que nous ne demandons un permis que pour le tungstène, et donc, nous n'aurons pas le droit de vendre autre chose que ça !

Intervention de la salle : Mais comment séparer tous les métaux et ne garder que le tungstène ?

Thomas Muselier : On reviendra sur les techniques comment on sépare les choses, on va y revenir tout à l'heure ! Il y a un moment où il faudrait qu'on avance quand même dans la réunion ...

Intervention de la salle : Excusez-moi, c'est très court ce que je vais dire, c'est pas vraiment une question c'est juste pour dire que même si on exploitait que du tungstène et même si c'était uniquement en profondeur moi je trouve que c'est quand même pas souhaitable d'avoir une mine à cet endroit-là de toute manière parce que y aura quand même des conséquences sur le système aqueux enfin aquifère naturel, sur les nappes phréatiques, sur la biodiversité même si c'est en profondeur. (APPLAUDISSEMENTS)

Thomas Muselier : OK merci beaucoup, merci (APPLAUDISSEMENTS) Donc c'est pas une question donc ça n'apporte pas réponse, donc on va faire passer le ...

Question dans la salle (Pierre Médina): Dans votre mémoire technique déposé pour l'obtention du PERM, il est mentionné p19, 25 et 43 la présence de trémolite mélangée avec le minerai recherché. Or la trémolite est un minéral pouvant constituer une des formes d'amiante. L'Agence régionale de la santé d'Occitanie attire votre attention dans son avis rendu le 7 mai dernier sur la similitude avec les mines de Salau dans l'Ariège où on déplore des travailleurs qui seraient morts à cause de l'amiante de cette mine. Comment allez-vous prendre en compte cette problématique ? (APPLAUDISSEMENTS)

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Nous ne sommes pas « aware », nous ne sommes pas alertés, conscients, au courant de ça, mais il faut juste quand même dire quelque chose c'est que on n'est pas dans le business de tuer des gens (APPLAUDISSEMENTS), s'il y a un risque nous ne ferons pas ça (APPLAUDISSEMENTS) s'il y a un risque nous ne ferons pas ça.

Thomas Muselier (à Philip Le Roux) : Je pense qu'en fait il faut une réponse qui soit plus précise et plus technique, et plus scientifique que ça.

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Ce qu'il dit c'est que effectivement il est possible que la trémolite soit présente sur ce site...

Intervention de la salle (Sébastien) : C'est sûr !

Intervention de la salle (Daniel) : C'est sûr, c'est marqué partout !

Thomas Muselier : mais pour préciser et pour mieux connaître les choses nous avons besoin de pousser les études et donc de faire des forages... (BROUHAHA)

Intervention de la salle (Daniel) : C'est marqué sur votre étude qu'il y a de la trémolite !

Intervention de la salle : Moi j'aurai une question très simple, c'est pourquoi vous êtes là ? Parce que quand vous êtes venus le 30 septembre vous avez dit que cette entreprise ne ferait rien contre la volonté des habitants. Jurie tout à l'heure a utilisé le mot «values», il a dit que il comprenait que et on pouvait pas faire un projet, attendez, contre les valeurs des habitants. Il est clair que la grande majorité des habitants ici refuse ce système, refuse la mine, nous nos valeurs c'est de vivre en harmonie avec notre environnement, avec la nature qui est ici particulièrement à préserver, donc je pense que vous auriez dû comprendre qu'en fait on n'en voulait pas! Donc si vous avez compris ça, vous n'avez rien à faire là. (APPLAUDISSEMENTS)

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Nous n'avons pas assez d'informations à cette étape, comme Philip l'a expliqué... (BROUHAHA)

Intervention de la salle : Vous auriez pu lui transmettre les résultats de la réunion précédente alors, puisque vous avez bien vu ce qu'il s'est passé ici ?

Thomas Muselier : Non mais des informations, c'est juste que ...

Intervention de la salle : Non mais je parle pas d'informations scientifiques là, moi je parle, vous savez ...

Thomas Muselier : Mais lui oui, donc je traduis ce qu'il dit

Intervention de la salle : Mais oui mais, les valeurs, il a utilisé le mot «values», et «values» c'est pas des informations scientifiques c'est une façon de voir la vie, une façon de concevoir l'environnement, et nous, ça, on n'en veut pas. On connaît très bien les dangers des mines, on connaît très bien les dangers des poisons qui vont sortir de la terre, on n'en veut pas! On veut garder notre mode de vie, voilà ! (APPLAUDISSEMENTS)

Thomas Muselier : Je pense que tout le monde a bien compris votre interpellation, je vous propose d'entendre la réponse.

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Nous pensons que les gens de la commune préfèrent travailler sur des faits plutôt que sur des choses qui ne sont pas encore établies factuellement. Et notre volonté est de faire ce chemin, de faire ce travail avec le territoire sur la base des faits. Et nous ferons faire des études par des tierces personnes, des experts indépendants pour voir les choses qui sont vos inquiétudes mais il est trop tôt pour faire un jugement pour arrêter une position là-dessus maintenant.

Intervention de la salle : Juste pour information, il y a des élections municipales qui arrivent donc le conseil municipal risque de ne plus être dans le même ...

Thomas Muselier : OK, ce que je vous propose c'est de passer à la partie suivante qui rentre dans le détail sur la période d'exploration et qui précise notamment en terme de calendrier ce qu'on peut imaginer qui va se passer localement et concernant cette demande de permis d'exploration. Donc y a peut-être deux choses en introduction et puis après on va rentrer de manière assez précise sur notamment la question de l'eau ...

Intervention de la salle : Ahhhhh!!!

Thomas Muselier : ... sur les techniques de forage et puis sur les engagements qui peuvent être pris spécifiquement sur la période d'exploration. Sur la transformation c'est après, c'est la partie d'après où on parlera d'exploitation mais là on va essayer de se concentrer sur l'exploration. Peut-être que Alain si vous êtes d'accord pour nous dire ça, parce que vous êtes plus aux faits sur la question de la réglementation, les obligations, etc, les différentes études.

Alain Liger : Alors là on va... enfin ce que vous avez c'est pas la réglementation pas encore on va en parler juste après, c'est un schéma, très très très simplifié du progrès, du programme de travaux, ce qui s'appelle détermination de ressources avec les différents qualificatifs qui se suivent entre présumées, indiquées et certifiées, ça correspond à des degrés croissants de précision, de fiabilité des chiffres qu'on aura et ces degrés croissants, ils sont tout simplement liés à l'augmentation du nombre de points d'information donc à des sondages et les calculs de corrélation entre sondages qui vont avec. Les deux carrés qui correspondent à étude de pré-faisabilité et étude de faisabilité signifient aussi deux études avec des degrés de précision sur la capacité de faisabilité, c'est ça, la capacité, la prédiction de la capacité de réaliser un projet qui sont croissantes et la faisabilité ou la pré-faisabilité c'est avec des degrés de précision différentes à partir des chiffres de ressources qui sont calculés, c'est de l'ingénierie de projet et des études concernant aussi bien la stabilité des galeries, le plan d'exploitation, les rejets, les impacts, et tout ça qui permettent, la première, l'étude de pré-faisabilité, de décider si on continue parce que si l'étude de pré-faisabilité est sur le plan global, en dehors de la plaque, y a pas de raison de continuer, et la dernière de partir sur une décision de mettre en place une mine qui est un sujet dont on parlera tout à l'heure à la fois sous l'angle réglementaire et sous l'angle des différentes autorisations. Alors les sondages, juste je vous le dis et donc en parallèle à tout ça on a en bas, des études environnementales qui sont des

études environnementales qui servent aussi en plus des sondages d'entrée de données pour les études de pré-faisabilité et pour le dossier de faisabilité miniers. Les sondages, juste un mot vous avez le pavé qui est à droite là, les sondages c'est quelque chose qui est réglementé par le code minier et pour simplifier, je vais pas redire ce qui est écrit, ce sont des travaux qui sont autorisés par arrêté préfectoral après un processus qui est décrit sur la diapo suivante

Thomas Muselier : En fait ce qu'il faut bien comprendre c'est que la demande de permis d'exploration elle est octroyée par le ministre de l'économie c'est le dossier qui est en cours d'instruction que vous avez pu pour certains d'entre vous consulter et dont on parle depuis quelques mois. Si ce permis est octroyé il y a un certain nombre d'étapes qui devront être franchies, qu'on va détailler, pour aboutir tout en haut au bout des 5 ans à une prise de décision sur l'opportunité ou non de construire un dossier de demande de permis d'exploiter pour exploitation minière.

Intervention de la salle (Sébastien) : C'est pas au bout des 5 ans!

Thomas Muselier : Non c'est vrai c'est pas au bout des 5 ans mais j'essaie de simplifier là.

Intervention de la salle (Sébastien) : La 2ème année, la 2ème année!

Thomas Muselier : On reviendra là-dessus tout à l'heure si vous voulez bien.

Intervention de la salle (Sébastien) : C'est pas pareil.

Thomas Muselier : D'accord. L'essentiel de ce que je voulais dire c'est que on est sur le global c'est au niveau ministériel et puis ensuite le permis d'exploiter c'est le 1er ministre et à chaque fois qu'on a des travaux à l'intérieur de ça c'est le préfet qui est compétent. On refait de nouveau des études environnementales, un dossier, une demande pour une campagne de forages, ce dossier est étudié, instruit par les services de l'État, y a une enquête publique à la fin de l'instruction de ce dossier de demande pour la campagne de forage, donc c'est de nouveau une autorisation administrative à l'intérieur de l'autorisation administrative c'est ça qu'il faut bien comprendre. Et donc le détail de ça, c'est ici, c'est que on est sur classiquement sur la question de l'étude d'impact donc pour faire l'étude d'impact qu'est-ce qu'il faut faire d'abord «et ben» il faut faire la bonne photographie du territoire et des enjeux du territoire en fonction des thématiques auxquelles on s'intéresse, donc par exemple si on s'intéresse à la biodiversité, vous allez avoir des naturalistes qui vont se documenter à distance et puis qui vont venir faire des sorties sur le terrain, faire des inventaires de toutes les espèces vivantes utilisant ou vivant sur ce site, cette étude environnementale elle doit couvrir un cycle de vie entier du milieu naturel donc en général c'est la plus longue de toutes les études et puis y a vous avez toutes les autres thématiques qui sont aussi étudiées à cette étape donc hydrologie, hydrogéologie, paysage, acoustique, peut-être d'autres je suis pas spécialiste mais voilà.

Intervention de la salle : Y a rien sur la santé ? Sur la santé ?

Thomas Muselier : Non, attendez, je vous parle là, de sur les campagnes de forage, sur les campagnes de forage donc j'explique, j'explique ça. L'ARS est une des autorités qui instruit le dossier, donc la question de la santé est incluse là-dedans.

Intervention de la salle (dame) : S'il vous plaît, vous pouvez revenir sur la page précédente, vous avez omis un point qui est très important...

Thomas Muselier : Attendez, je vais finir mon propos...

Intervention de la salle (dame): ... non non non non! Vous l'avez passé trop vite le slide précédent!

Thomas Muselier : Si si je vous assure, je vais finir mon propos, Madame, et ensuite ...

Intervention de la salle (dame): Vous investissez 11,5 millions d'€ pour quel retour? Si vous êtes prêts à mettre 11,5 millions sur la table, c'est que vous êtes certains au final de faire une mine!

Thomas Muselier : Oui je reviendrai là-dessus, je reviendrai là-dessus, on reviendra là-dessus Madame. On va revenir là-dessus. Donc ce qu'il faut bien avoir en tête c'est que si jamais le permis d'explorer est octroyé par le ministre de l'Économie donc dans le début 2020, c'est ce qui est probable, en tout cas la décision du ministre viendra donc début 2020, ce qui va se passer c'est qu'on va redémarrer des études pour redemander de nouveau une autorisation sur une campagne de forage pour l'exploration. Donc il y a à peu près une année d'étude, ensuite il y a à peu près une année d'instruction, enquête publique etc. Et ensuite seulement, si jamais tous les voyants sont au vert d'un point de vue administratif et autres, la campagne de forages pourra avoir lieu. Donc c'est important de fixer ça dans les esprits, que vous ayez bien ça en tête, je pense que c'est une information qui est importante.

Intervention de la salle (dame): Vous avez pas répondu à ma question !

Thomas Muselier : Non, je n'ai pas encore répondu à votre question parce que je voulais finir mon explication sur cette thématique-là, d'accord ? Donc nous pouvons s'il vous plait, si vous voulez maintenant revenir sur la question de l'obligation de l'investissement qui est attaché à l'octroi d'un permis d'explorer. Alain, peut-être vous voulez expliquer ça ?

Alain Liger : Sur les 11 millions, bon, c'est un investissement à risque qui est consenti par les investisseurs, rien ne leur dit sur le plan technique, ni financier, qu'ils aboutiront à un projet minier, je suis désolé de dire que tous les projets d'explorations et même toutes les études de faisabilité dans des projets très avancés n'aboutissent pas à des constructions, des mises en place de mine, c'est juste la réalité de ce monde là et un certain nombre de sociétés dépensent beaucoup plus que ça pour aboutir à une non-décision ou absence de décision.

Thomas Muselier : Merci Alain, pour ces précisions. Ce qui est important à cette étape de dire c'est que, en plus des différentes études qui sont réglementairement obligatoires et incontournables, le souhait de TDN, si le permis est octroyé, c'est de mettre en place un comité consultatif d'experts tiers et indépendants sur les questions, qui sont des questions sensibles du territoire et particulièrement, évidemment, la question de l'eau mais pas seulement c'est quelque chose qu'on mettra en place si jamais le permis est octroyé. Sur l'eau, Philip, dans les différents échanges qui ont eu lieu, euh, depuis que les échanges ont lieu, la question de l'eau est une des questions prioritaires, de préoccupations et d'inquiétudes des uns et des autres, à juste titre compte tenu des caractéristiques du territoire. Philip va peut-être vous expliquer comment est-ce qu'il souhaite aborder ça.

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : l'eau c'est une question importante, on a compris ça des réunions précédentes. Dans la campagne de forages qui ont été faites par le BRGM, un des trois premiers forages qui ont été faits, a eu pour résultat de faire surgir de l'eau et ce forage est devenu maintenant une station de captage, une station de pompage de la commune et donc les autres forages qui sont en vert et en bleu qui ont été forés ensuite, donc nous avons décidé d'exclure la zone qui est dans le cercle violet de notre campagne de sondages. Malgré le fait qu'il y a déjà eu

sept forages effectués par les campagnes du BRGM et autres, à l'intérieur du cercle, dans une zone de 400 mètres autour du cercle. La probabilité c'est que il n'y aura pas tous...que les forages qui seront réalisés en dehors de ce cercle, n'auront pas d'impact sur l'eau. (BROUHAHA). Évidemment des études hydrogéologiques seront menées par des experts indépendants. Mais nous sommes certains que si les précédents forages n'ont pas eu d'impact à proximité du forage qui a fait surgir de l'eau, les forages que nous ferons en dehors de ce cercle n'auront pas eux non plus d'impacts. (BRUIT DE FOULE)

Intervention de la salle (Georges) : Mais c'est impossible à savoir ! Hé oh hé ! Attendez, Mr Muselier !

Thomas Muselier : Je reprends votre question juste après, Monsieur, on va juste finir cette partie. Ça c'est le process' de carottage, il faut que tout le monde soit au même niveau d'information et ensuite on en parle

Intervention de la salle (Georges) : C'est l'élément essentiel !

Thomas Muselier : Comment ça se passe un sondage ?

Intervention de la salle (Georges) : En espérant qu'ils aient jamais lieu !

Thomas Muselier : Ensuite on rentre dans le détail. On fait un sondage de carottes pour les analyser et ensuite on rebouche. Et on peut les faire de manière oblique également. (BROUHAHA). Je conclus cette sous-partie de notre réunion par les engagements qui vous ont déjà été présentés précédemment. Ensuite, on est dans l'échange, on répondra aux questions que toute cette sous-partie soulève, et je vois qu'il y en a beaucoup. Donc, les affirmations et les engagements qui sont pris par les porteurs du projet, il y a les accords des propriétaires concernés par les autorisations de travaux, forages ou autres, sera demandé, il est de toute façon nécessaire et les objectifs de ce projet ne sera opposé à aucun propriétaire ou exploitant qui ne le souhaite, une compensation financière établie en fonction de la surface concernée, sera versée, le montant sera fixé selon les usages agricoles locaux, on avait en avril fait une proposition originale pour co-construire le mode de détermination de ces compensations. Les travaux effectués seront uniquement en journée et pas les jours fériés pour éviter de déranger le voisinage. Les périodes de travaux seront définis en concertation avec les personnes concernées en fonction des activités agricoles et les usages du site. Les surfaces concernées seront remises en état après chaque forage, c'est une obligation légale et on parle d'une étude fine réalisée sur l'eau, les impacts potentiels des activités d'exploration et d'exploitation. Donc l'eau est une préoccupation qui a été comprise, et des études très approfondies seront réalisées sur ce sujet là. J'en ai fini avec cette sous-partie. On peut maintenant passer aux questions, revenir sur des slides...

Question de la salle (Georges) : Lors de la réunion du 30 septembre dernier, Monsieur Muselier, vous avez indiqué à Monsieur le Maire qu'il ne savait pas quelles études allaient être réalisées sur la question de l'eau. Déjà c'est problématique. Il a proposé de faire un état des lieux des obligations réglementaires en matière de réalisations d'études en soulignant que si les études que la réglementation prescrit sont suffisantes du point de vue du Maire, on ne va pas plus loin, et si ces études ne sont pas suffisantes, d'entrer en discussion avec le porteur de projet, pour essayer d'obtenir son accord pour qu'il fasse des études approfondies afin que ces sujets soient correctement traités . Pourriez-vous donc, dans ces conditions, nous indiquer quelles sont les obligations réglementaires et si Tungstène du Narbonnais est d'accord pour faire des études plus approfondies dans tous les cas. Je voudrais terminer par une observation : Vous dites qu'ils vont faire du forage autour de là où ils

ont trouvé de l'eau, en nous disant : il n'y a pas d'eau. Ils n'en savent strictement rien, alors écoutez ! Je pense qu'il faut leur conseiller de ne pas jouer aux apprentis sorciers, de préserver la ressource en eau qui est abondante dans le secteur concerné par la demande de permis. Cette eau qui constitue un enjeu vital, doit en conséquence être préservée. Parce que ce problème de l'eau devrait à lui seul faire obstacle à l'octroi du permis de recherche.(APPLAUDISSEMENTS). Je le dis à l'intention de Monsieur Berly qui peut faire la communication à Monsieur le Ministre. Alors, souhaitons donc que dans un moment de lucidité et pour appliquer tout simplement le principe de précaution, le ministre compétent refuse la demande de permis, sauf si au préalable le demandeur, en la personne de TDN, se manifeste auprès du Préfet pour renoncer dans les plus brefs délais à la demande de permis, à la satisfaction générale.(APPLAUDISSEMENTS)

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : On va travailler avec un hydrogéologue qui est indépendant et qui répondra à toutes les questions que vous avez. C'est pour ça que nous avons imaginé le comité consultatif. Je ne sais pas exactement quelle est la réglementation française en terme d'études, je sais qu'elle est stricte, on ira plus loin que ça, pour répondre à vos question. C'est un peu tôt, nous ne savons pas encore ... je vous assure que c'est une question que je me poserais s'il y a quelque chose qui peut causer des dommages et on travaillera avec vous sur ce sujet. Vous ne me croyez pas, vous ne croyez pas !

Intervention de la salle : Ah non, pas du tout !

Thomas Muselier : Question par écrit pour vous

Intervention de la salle (Serge) : Vous ne pouvez pas affirmer, comme vous l'avez fait tout à l'heure, que vous n'impacterez pas la ressource en eau. Parce que la ressource dont vous nous parlez c'est le forage d'Arcanic et la ressource en eau principale de la commune se trouve à Peyrolles. On sait très bien que toute l'eau qui vient à Peyrolles, vient de ce côté-là du bassin versant. Non, vous ne pouvez pas affirmer une chose pareille ! Deuxième question et celle-là s'adresse plus particulièrement aux gens qui sont dans la salle : j'aimerais que quand ils parlent, il parle en leur nom propre et pas au nom de tout le monde, merci !

Thomas Muselier : Voilà j'ai traduit. Vous voulez répondre ? C'est une interpellation, ce n'est pas vraiment une question.

Alain Liger : La seule chose que je peux affirmer, c'est ce qui a déjà été exposé dans les transparents avant, c'est que la réglementation exige pour chacune des phases de travaux, une étude d'impact, sur tous les impacts possibles de la phase de travaux et engager une démarche élitaire et récompensée classique pour les impacts. Et en fonction du dossier et de l'étude d'impact, le préfet prend sa décision sur instruction de la DREAL et bien entendu, l'eau fait partie, mais aussi la biodiversité mais aussi le reste, l'eau fait partie des impacts possible à analyser dans chacune des propositions qu'on aura à faire.

Thomas Muselier : Attendez, attendez, excusez-moi, on ne fait pas comme ça. Je vais me permettre moi de relayer une question que j'ai entendu toute à l'heure pendant la présentation. Ça vous évitera de la poser. La question de la lubrification du forage et de l'utilisation de l'eau pendant le forage. Est-ce qu'on peut parler de ça s'il vous plaît.

Intervention de la salle : (ne parle pas dans le micro)

Thomas Muselier : Non pas du tout, la réponse est après, soyez un tout petit peu patiente et puis vous verrez après. Donc la lubrification, l'eau et éventuellement les produits chimiques qui sont

utilisés pendant le processus de forage. C'est une thématique qu'il faut qu'on aborde maintenant dans cette partie-là.

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Alors en fait, la quantité d'eau qui est à utiliser va dépendre du type de roche. Alors en fonction du type de roche que vous avez traversé quand vous forez, vous allez utiliser plus ou moins d'eau selon que la roche est plus ou moins dure et ça peut aller entre 20 et 80 litres d'eau par mètre de profondeur du forage. Pour les produits chimiques, aujourd'hui les techniques de forages sont tellement avancées que je viendrai avec vous et je mangerai les produits chimiques que nous utilisons pour le forage.

Thomas Muselier : C'est pour ça que j'ai réagi, je trouvais ça extrême mais il me dit mais si c'est vrai, mais si c'est vrai.

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Par exemple l'huile, c'est de l'huile d'arachide, c'est de l'huile de beurre de cacahuètes. Tous les produits sont biodégradables. C'est un standard, ce sont les faits des produits utilisés pour les forages dans l'industrie minière, c'est comme ça. Vous pouvez aller sur des sites web pour voir ça.

Intervention de la salle, une personne qui s'exprime en anglais (traduit par Thomas Muselier) : c'est une question de bénéfices à tous. Dans votre introduction, vous avez dit des bénéfices pour tous. En septembre, à la réunion, on s'est tous mis d'accord sur le fait que pour toute opération financière, il y avait des risques. L'environnement, l'eau, les sols, l'air, la pollution, le bruit, le trafic, l'impact sur le tourisme, etc... Il y a des risques, nous comprenons ça tous ! Nous comprenons aussi qu'il n'y aura pas beaucoup d'opportunité de créations d'emplois.

Thomas Muselier : on va parler de ça un peu plus tard.

La personne du public reprend la parole : Donc ma question est, s'il vous plaît, dites-moi quels sont les 3 avantages principaux pour nous, à ce projet qui est au cœur d'un parc naturel ? On aime bien les faits.

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : Si vous aimez les faits, les faits sont que les mines ont changé la vie des gens dans le monde entier.

Thomas Muselier : On essaye de s'écouter, on essaye de s'écouter. S'il vous plaît, on essaye de s'écouter sinon ça ne peut pas marcher.

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : Ce que nous pensons c'est qu'une exploitation minière est simplement une autre activité économique. Alors la façon dont ça va changer les choses ici c'est qu'au-delà des emplois que nous allons créer, il y a un intérêt financier puisque nous avons fait une proposition au conseil municipal qu'on ne peut pas raconter en détails parce que c'est la prérogative du conseil municipal. (APPLAUDISSEMENTS) De notre expérience, la fonction que nous avons faite va avoir un impact important sur les revenus qui reviendront à la commune. Vous verrez les bénéfices, on fera une étude économique très poussée pour pouvoir...

Thomas Muselier : Attendez, est-ce que moi je peux me permettre d'interpréter un peu et d'ajouter à sa réponse, parce que sa réponse c'est avec son style. Ce qu'il faut savoir, pour être très factuel, sur les simulations qui ont été faites qui sont des simulations très conservatrices, très peu ambitieuses. La simple retombée fiscale serait chaque année en période d'exploitation, pas en période d'exploration, si jamais il y en a une, serait de l'ordre de 150 000 euros par an. Ça ce sont juste les impôts qui sont payés par l'entreprise mine, ça c'est la première chose. On parlera toute à

l'heure des emplois, je n'en parle pas maintenant. Et la troisième chose, c'est la promotion qui a été faite au conseil municipal qui est sous un angle qui n'est pas que économique, qui est de prendre des parts dans l'entreprise d'exploration et d'exploitation, c'est-à-dire que les partenaires des investisseurs de Tungstène du Narbonnais font la proposition au territoire de rentrer dans l'actionnariat de la société. La raison pour laquelle, comment nous présentons cette proposition-là... L'intérêt c'est que du coup ça donne un droit d'accès au territoire, là ça sera la commune ou d'autres, on ne sait pas mais en tout cas le territoire, ça donne un droit d'accès à la totalité des informations qui sont détenus par l'entreprise, la totalité des études qui sont menées en période d'exploration et ensuite, et puis si jamais cette entreprise devient bénéficiaire, ça donne un droit d'accès aux bénéfices si jamais il y en a. Donc c'est dans cette optique que cette proposition-là est faite. Et en fait cette proposition-là elle a été faite très très tôt, je vous explique le contexte parce que ça ne vous a pas échappé qu'ils sont sud-africains, et dans le droit sud-africain, légalement, il y a l'obligation de partager le capital des entreprises minières, du secteur minier avec les communautés locales. Donc c'est un truc qu'ils font de toute façon. C'est dans leur façon de travailler. Non mais, j'explique...J'essaie de contextualiser la réponse que Jurie a faite à monsieur.

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : Donc je dois faire l'hypothèse, on est très très tôt dans le projet mais je dois faire l'hypothèse avec vous que si jamais nous allons jusqu'à l'exploitation minière. Donc sur l'emploi, on a décidé d'en parler plus tard, mais on en parle maintenant, mais on y reviendra plus tard. L'engagement, c'est qu'ils souhaitent que sur l'ensemble des emplois que générerait une exploitation minière, 65% soient réservés à de l'emploi local avec les formations qui vont avec et au bout de 3 ans, que ce taux de 65% devienne 80%.

Alain Liger : Jurie reprend sous un autre angle les 150000 euros que vous avez mentionné toute à l'heure qui représente aujourd'hui les impôts locaux sur la commune de Fontrieu, c'est aux environs de 300000 euros si nos informations sont exactes et la taxe communale minière générée par l'exploitation, avec des chiffres supposés bien sûr, serait de l'ordre de 150000 euros.

Intervention de la salle : Et niveau infrastructures routières, tout ça, vous l'avez déjà un peu calculé ?

Thomas Muselier : Oui on va y venir toute à l'heure, on a des cartes, on a des simulations de comment ça peut se passer. On y vient juste dans la partie d'après. Est-ce que sur la partie que nous venons de passer, vous avez encore des questions ? Je vais essayer de diversifier un peu.

Question de la salle (Rosy) : Je rebondis par rapport au fait que vous proposez d'associer la commune au capital de l'entreprise pour lui permettre de participer à la gouvernance et de percevoir les bénéfices du projet s'il arrive à son terme. La commune deviendrait ainsi co-exploitante de cette mine. Comment ne pas envisager la possibilité de pertes éventuelles dont la commune deviendrait co-responsable ? L'entreprise, qui n'a d'autre raison d'être que l'exploitation de cette mine à vocation à être dissoute en fin de contrat. Elle peut aussi, sans grand dommage être amenée à faire faillite (son capital social n'est que, rappelons-le, de 1.000 € !). La commune continuera à exister après sa disparition et sera seule « responsable » des conséquences à long terme.

Jurie Wessels : Quand vous êtes actionnaires, vous n'êtes pas responsable de la dette de la société. Dans notre proposition nous avons proposé, ce que ça veut dire c'est qu'on ne demandera pas d'argent à la commune pour avoir ces actions-là de l'entreprise. Et ce sont les autres actionnaires qui auront la responsabilité pour éviter exactement ce que vous venez de dire. C'est d'usage en Afrique du Sud, et ailleurs en Afrique avec succès.

Thomas Muselier : C'est une autre question, c'est une question de l'après mine. C'est une thématique hyper importante et ce que je vous propose c'est de revenir là-dessus à la fin de la sous-partie sur l'exploitation.

Question de la salle (Mélanie) : Moi j'ai une question par rapport à vos experts. Page 2 cadre gris du document distribué dans les boites aux lettres au mois d'août vous écrivez : « Nous avons à cœur de travailler en toute transparence et de faire appel à des expertises tierces ». Ces experts seront-ils rémunérés par Tungstène du Narbonnais ? Je m'interroge sur leur impartialité. Un exemple : La rupture du barrage de résidus miniers de Brumadinho au Brésil en janvier 2019. Des employés de la société d'audit allemande ont été inculpés pour fausse déclaration, meurtres volontaires et crimes environnementaux. Cette entreprise avait attesté de la stabilité du barrage en septembre 2018, dans un audit commandé par l'exploitant. Peut-on se fier aux experts tiers lorsqu'ils sont rémunérés par les exploitants ?

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : Nous n'utiliserons pas des gens qui ont un agenda (en fait nous on dirait plutôt qui sont en conflit d'intérêts). On utilisera des gens éventuellement qu'on pourrait choisir avec vous, et qui seraient engagés à répondre à nos questions. Et sur le paiement, effectivement c'est vrai que, on peut imaginer que quand quelqu'un paye quelqu'un d'autre, il y a un biais, mais on ne sait pas comment faire autrement. La meilleure option que nous avons, c'est effectivement de les payer mais que tout soit ouvert. On doit se reposer sur le professionnalisme de ces gens-là. Dans le projet ici de Fontrieu, il ne sera pas du tout question de ce type de barrage que vous évoquez au Brésil.

Question de la salle (Dame) : Est-ce que vous pourriez nous expliquer quel est le mode d'extraction du tungstène que vous avez choisi ?

Thomas Muselier : Oui on va le faire, juste dans la sous-partie d'après sur l'exploitation, on va bien expliquer ça. Je vais donner la parole à monsieur qui attend depuis toute à l'heure.

Question de la salle (Mr Girard) : Je reviens sur le captage d'Arcanic. J'étais concerné parce qu'à quelques kilomètres j'avais un puits à 30 mètres cubes heure on ne le vidait pas ; il y a eu une incidence sur une canalisation suite aux forages d'Arcanic qui m'a vidé le puits alors que je suis quand même à vol d'oiseau entre 2km et 2km500 bien à vol d'oiseau... Alors quand on fait les forages autour alors qu'on a l'impression qu'on est loin...

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : C'est exactement ce genre de question et d'échange dont on a besoin, que nous voulons, on aura des experts, des spécialistes pour comprendre les raisons de ça. Et sur la base de ces expertises et de ce qu'il en ressort, nous prendrons des décisions sur la campagne de forages. La raison pour laquelle votre puits s'est tari, doit être investiguée, doit être étudiée et on doit en tenir compte. Donc c'est intéressant.

Question de la salle (Laura) : J'ai une question pour monsieur Philip Le Roux. Mr Mike Nunn, qui possède 30 % de Tungstène du Narbonnais, a investi des dizaines de millions d'euros dans la société Kropz, qui détient une mine de phosphate en Afrique du Sud. Mr Philip Le Roux, ici présent, y est directeur des opérations depuis le stade de l'exploration. L'action de Kropz a perdu de 83 % de sa valeur suite à des ennuis judiciaires concernant des problèmes de pollution potentielle des eaux, et des procédés d'extraction bien moins efficaces que prévu. Quelle confiance peut-on accorder dans la solvabilité de Mr Nunn et dans les compétences de Mr Le Roux, au regard de ce qui ressemble à un fiasco industriel ? (APPLAUDISSEMENTS)

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Il va répondre à cette question avec plaisir ! Il est tout à fait faux, sur la question de l'eau, vous dites que ça ne marche pas, c'est tout à fait faux. Donc la mine de Kropz à Elandsfontein est située juste à côté d'un parc national ; c'est à 12 km d'un site qui est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Intervention de la salle (Laura) : Une lagune, précisez, un lagon !

Philip Le Roux : A laguna !

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Donc le travail que nous avons fait là-bas démontre qu'une exploitation minière peut être faite dans un site sensible du point de vue environnemental.

Thomas Muselier : Laissez-le poursuivre jusqu'au bout ! Je veux pas que vous l'interrompiez pendant qu'il répond. Vous parlerez quand il aura fini de répondre !

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : On a fait quelque chose de très intéressant : nous devons drainer l'aquifère, c'est la nappe phréatique, pour pouvoir sortir l'eau pour pouvoir exploiter le phosphate. Il sortait 6 à 700 litres d'eau par seconde de cet aquifère. Toute cette eau a été réintroduite dans l'aquifère avec succès. Ça a été suivi seconde par seconde. Et pourquoi on a réussi à faire ça de cette manière-là ? Grâce à notre relation avec le territoire. On a mis en place un comité dans lequel il y avait tous les organismes compétents : le département des affaires minérales, le département de l'eau, de l'environnement, des experts indépendants qui sont venus à ce comité, des gens de la communauté, enfin de la population locale, et aussi des ONG qui étaient contre le fait qu'on fasse cette opération. Grâce à ça nous avons pu mettre en place ce système de manière, euh, en réussissant à le faire, et c'est suivi par ce comité tous les trois mois en ce moment, ce comité se réunit tous les trois mois pour suivre les opérations. Et la raison pour laquelle on a réussi, c'est grâce à la participation de la population locale.

Intervention de la salle (Sébastien) : Ils sont au tribunal !

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Donc, lui il dit que effectivement il y a des opposants à cette opération, qui ont attaqué la licence sur l'eau, et que, néanmoins, la vie c'est des faits et de la science et que cette opération, elle est suivie et réalisée de manière, euh, « successfull », avec succès, quoi !

Intervention de la salle (Sébastien) : On verra après le jugement !

Philip Le Roux (traduit par Thomas Muselier) : Il sera ravi de vous envoyer le jugement une fois qu'il sera rendu.

Thomas Muselier : Merci je pense qu'on est bien rentrés dans le détail sur cette question.

Intervention de la salle (Sabine) : On peut encore poser des questions sur les forages ou pas ?

Thomas Muselier : Comment ?

Intervention de la salle (Sabine) : Parce que ça a dévié et on avait des questions sur les forages.

Thomas Muselier : Justement, je voudrais ramener ça aux questions sur les forages. Après on va peut-être se donner une contrainte de temps, si vous êtes d'accord, parce qu'on va pas non plus y passer toute la nuit même si on est très disponibles. Peut-être qu'à la fin de la réunion on pourra se

dire que, s'il y a des questions qui n'ont pas trouvé réponses, on pourra faire des réponses écrites ; ce serait possible de se dire ça. Donc ce que je vous propose c'est de prendre encore une ou deux questions sur la partie exploration ; on pourra ensuite se concentrer sur la partie exploitation.

Question de la salle (Chantal) : Monsieur Muselier s'est engagé, ici-même, le 30 septembre, au nom de Tungstène de Narbonnais, à ne pas passer en force si les propriétaires refusaient les forages. Mais que vaut cet engagement, si le permis de recherche, une fois obtenu, est vendu à une autre société ? (Art. 1143-1 du Code Minier). Je rappelle que Mr le Préfet a clairement exprimé la possibilité d'une procédure légale qui permet le passage en force. Le public ne peut pas se contenter de réponses évasives, ni d'effet d'annonce !

Thomas Muselier : C'est très juste, c'est très juste, et c'est l'état du droit du Code Minier français qui est comme ça, vous le décrivez très bien. Donc qu'est-ce qu'ils vont faire dans cet état de droit ?

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : On n'est pas ici pour travailler contre les gens, on voudrait travailler avec les gens, et on voudrait démontrer que nous pouvons travailler ensemble. On n'a pas toutes les réponses aujourd'hui. Nous n'avons pas envie de nous retrouver dans la situation où on serait obligés de passer outre l'accord des propriétaires ! C'est pas une situation qui est « good for business », qui est bonne pour l'activité économique. Si vous avez un partenaire, vous ne pouvez pas le forcer à faire quelque chose qu'il ne veut pas faire ! C'est la raison pour laquelle nous avons pris un engagement qui va au-delà de ce que prévoit la loi, parce que nous savons que ce qui marche, ce n'est pas de forcer les gens, et ce qui marche, c'est de faire avec les gens.

Thomas Muselier : Est-ce qu'on peut prendre svp, une dernière question sur la question de l'exploration, et ensuite, on peut passer à l'exploitation. Donc qui pose cette dernière question ?

Intervention de la salle : Il y a 56 propriétaires qui ont refusé de signer, qui refusent les forages !

Thomas Muselier : Mais en fait, il a répondu tout à l'heure, en disant que ce qui l'a intéressé c'est plutôt d'avoir une discussion basée sur des faits et un peu plus tard dans le projet avec un peu plus de résultats et un peu plus de données. (BROUHAHA) C'est pas ça, je répète la réponse qu'il a déjà donnée tout à l'heure !

Intervention de la salle (Pauline) : Hé bien nous, on répète qu'on n'en veut pas ! (RIRES)

Intervention de la salle (Georges) : Donc, vous considérez que les 56 déclarations de refus de recherche ont une valeur et, que, en définitive, les propriétaires qui ont signé, eh bien, ils n'acceptent pas que vous fassiez des recherches minières, des forages sur leurs terrains. Leurs déclarations ont été déposées à monsieur le Préfet du Tarn le 25 juillet, et il nous confirme que donc on a déposé en Préfecture, à l'attention du ministre de l'Économie et des Finances et du Préfet du Tarn, outre deux courriers, une liste de signataires, lui il nous dit bien « 56 déclarations de refus de recherches minières ». Ne nous dites pas que c'est une pétition comme monsieur Galin le disait !

Thomas Muselier : Monsieur Galin n'est pas à TDN !

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : Oui, bien sûr, nous donnons de la valeur aux refus des personnes qui ont refusé. la seule chose que nous demandons, la seule chose que nous demandons, c'est que les gens puissent se faire une opinion avec des faits ! Et si tout ça ne vous

montre pas qu'on peut le faire ensemble et avec un bénéfice mutuel, eh ben on ne le fera pas. **(BRAVO APPLAUDISSEMENTS)**. Il faut donner une chance à la science et à l'activité économique !

Thomas Muselier :OK, donc on va maintenant vous présenter la sous-partie sur l'exploitation, qui commence par une petite animation. Ça va assez vite ; je la repasserais, on s'arrêtera et on fera des commentaires. Ça décrit assez précisément ce qui pourrait être envisagé si un permis d'exploitation était délivré compte tenu des informations qui sont disponibles aujourd'hui. Alors, une précaution d'usage : il y a une carte du territoire, donc vous allez reconnaître les endroits ; ça ne veut pas du tout dire que là où on a localisé les choses, c'est là que ça va se passer ! Ce sont juste des hypothèses, des suppositions, pour montrer et pour représenter, c'est un exemple. D'accord ? C'est très important, à ce stade. Donc la carte là, on reconnaît les différentes communes, le territoire, pour ceux qui connaissent en tout cas, voilà les différents hameaux.

Intervention dans la salle (Anne-Marie Oulès) : Un peu plus gros !!!

Thomas Muselier : On mettra ça sur le site internet, vous pourrez le regarder en détail si vous le souhaitez. Donc là on zoome un peu, on se rapproche, à partir de là on voit une échelle de la troisième couche, donc la plus basse, dont on parlait tout à l'heure donc, qui ferait 200m de large et 1200 m de long. Du point de vue des gens qui sont des professionnels de la mine, ils considèrent que c'est une très faible exploitation. Donc là je fais une pause. Donc je redis, ce n'est pas du tout à cet endroit-là que l'entrée de la mine sera. Soyons clairs. C'est juste pour donner une échelle, ok ? Donc, qu'est-ce que c'est une entrée de mine ? C'est une ouverture dans la colline, qui fait 3 mètres sur 3. Évidemment il faut qu'il y ai une route ou quelque chose qui passe devant, ce qui n'est pas le cas là. Donc là on est sous terre, ok ? Donc vous revoyez ici là, c'est l'entrée de la mine, ensuite il y a une galerie qui va descendre doucement. C'est maximum 12° de pente. On l'a représenté en noir là avec l'animateur 3D ce qui pourrait être donc le gisement de tungstène. Donc ici à mi-chemin, c'est à dire, au moment où on fait le coude, vous avez ici un espace dans lequel seront localisé les installations de broyage et de concassage pour éviter les nuisances sonores et de poussières en extérieur, ça c'est fait sous terre. Et ensuite, vous avez cette galerie-là, qui va partir et aller chercher l'endroit le plus profond du gisement exploitable. Voilà, et donc on commence par l'endroit le plus profond, pour pouvoir au fil des années progressivement pouvoir remonter. Donc là pareil, les années sont représentées par la personne qui nous a fait le truc, c'est pas du tout représentatif de la durée d'exploitation de ce gisement, c'est juste pour illustrer les choses, donner des exemples. Donc on va revenir en détail sur comment est-ce qu'on remet dans la mine une partie de ce qui en est extrait. Quelle partie exactement ? Etc... Tout ça on verra ça dans une phase de questions. **(CHUCHOTAGES ENTRE EUX)**. On reviendra peut-être là-dessus tout à l'heure. On reverra le film, peut-être Philip pourra préciser des choses, répondre à vos questions si vous en avez. Je vais essayer de revenir à la présentation pardon... Euh... Voilà. Donc là de nouveau, pour se représenter les échelles, donc là pareil ce n'est pas du tout à cet endroit-là que vont se situer les choses, mais de nouveau pour se représenter les échelles, je ne sais pas si vous connaissez cet endroit mais probablement vous le reconnaissez, c'est la Fumade. Donc le point rouge c'est l'entrée de la mine qu'on a vu tout à l'heure dans le petit film, ce qui est ici là, c'est une installation de traitement qui est en extérieur. **(Mr Muselier demande les dimensions de l'installation en anglais)** Donc c'est 40mX60m, la taille d'un hangar agricole ou en tout cas l'intention qui a été annoncée mais ils l'expliqueront mieux que moi, c'est qu'ils ont envie que ça ressemble à un hangar agricole, donc ça on en parlera après sur les installations de gravimétrie et de concentré de minerais. Et puis ici en

bleu vous avez la taille de ce que l'on appelle les stériles, c'est à dire la part du matériau qui ne peut pas être réintroduit dans la mine et donc selon les simulations qui sont faites, ça représente un espace qui fait 200 m sur 200 m et qui fait 4 m de haut, ou 3,8 quelque chose... **(RIRE DANS LA SALLE, BRUITAGE)** . Ce qui correspond à 150 000 m³ dans une hypothèse maximisée hein. Donc on l'a mis là comme ça sur une carte, donc c'est pour vous donner des rapports d'échelle, c'est pour pouvoir se représenter les choses. Ici, c'est une machine, une des machines qui sera dans l'espace sous terrain de concassage et de broyage, voilà, ça fait à peu près cette taille-là. Donc je vous montre une autre petite animation qu'on a faite sur la question de la gravimétrie puis on y reviendra tout à l'heure en détail. Comment ça marche la gravimétrie ? Ça on l'avait quand même pas mal expliqué déjà, mais bon voilà pour se remettre ça en mémoire. Donc en fait c'est une technique qui va, une fois que le minerai est, en sous sol, broyé donc réduit dans une sorte de sable, c'est mélangé à de l'eau et passé dans cette machine en spirale et par l'effet du poids et de la densité, par l'effet mécanique, et bien les matériaux sont séparés. Le plus léger va vers l'extérieur des spirales et ce qui est le plus lourd reste à l'intérieur et vous voyez qu'à la fin du processus, en fait il y a 2 endroits, à gauche vous avez ce qui est le plus léger, donc ce qui ne sera pas utilisé et à droite vous avez le concentré de tungstène qui est le produit que va vendre l'entreprise mine. Donc tout ça c'est pour obtenir ce concentré de tungstène là et qui sera ensuite traité. On revient aux questions... Je vais très vite, je fais exprès de faire vite comme ça vous avez l'ensemble du tableau, et après on reviendra dans le détail, dans les choses.

Intervention de la salle (Sébastien) : Non pas l'ensemble !

Thomas Muselier : L'ensemble de ce que nous voulons vous présenter, de ce que nous avons choisi de vous présenter...

Intervention dans la salle (Anne-Marie Oulès) : Nuance !

Thomas Muselier : Ok... Un autre exemple d'appareil de gravimétrie qui n'est pas en spirale mais celui-là marche différemment. On a mis un monsieur à côté pour se représenter l'échelle. Quelques mots sur les stériles. Donc on reviendra tout à l'heure sur, à partir de combien de temps à partir du premier jour de l'exploitation on commence à mettre du remblai au fond parce que ce n'est pas tout de suite. En fait il y a 1 an et demi à 2 ans pendant lesquels on ne peut pas encore remettre au fond de la mine le matériau qui en est extrait. Et puis on finit sur cette slide sur les engagements qui ont été pris, que vous connaissez hein, c'est juste pour les rappeler un peu. Et qui concerne la période d'exploitation donc :

- N'exploiter que du tungstène, on en a parlé,
- N'exploiter qu'en souterrain, on en a parlé,
- Ne pas utiliser de produits chimiques ou contaminants, on va y revenir j'imagine,
- Le choix de l'emplacement de l'usine de traitement sera en concertation avec les acteurs du territoire,
- Et puis les matériaux extraits du sol seront réintroduits au maximum donc ça on l'a dit, on va rentrer dans le détail... Sur quelles proportions ? Comment ? Est-ce qu'il y a de l'eau dedans ? Est-ce qu'on le fait sécher ? Etc ...
- Les emplois seront créés avec une priorité aux habitants du territoire, on a commencé à détailler un peu cette partie-là, en disant que sur les 3 premières années 65% des emplois créés par l'entreprise seraient des emplois locaux et au bout de 3 ans 80% de ces emplois seraient locaux. On pourra aussi revenir dans le détail dans une phase de questions.

(Mr Muselier s'adresse à Mr Le Roux en anglais)

Question de la salle (Gaël) : Donc bonjour ! J'étais présent à la première réunion que vous avez fait au mois d'avril avec les propriétaires, où vous nous avez affirmé, les propriétaires présents peuvent en témoigner, que tous les stériles re-rentretraient dans la mine... Ensuite, dans votre tract que vous avez distribué dans les boîtes aux lettres, le tract 4 pages, vous présentez la mine de Mittersill comme exemplaire, qui re-rentre une partie de ses stériles, donc où va l'autre partie de ces stériles ? Est-ce que vous pouvez nous le dire ?

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) Je me rappelle très bien de vous car justement quand vous avez posé la question à propos du foisonnement...

Intervention de la salle (Sébastien) QUI DEVOILE LA VIDÉO DE MITTERSILL : Voilà les stériles, regardez ! Mittersill, regardez où est-ce qu'ils vont les stériles !

Intervention de la salle (Gaël) : Attends !

Thomas Muselier : Non mais attend euuuuh... ! On le sait que vous l'avez !

Intervention de la salle (Sabine) : Regardez les stériles ! Ça c'est Mittersill avec tous les bassins de stériles que vous voyez !

(Thomas Muselier traduit en anglais que c'est Mittersill)

Intervention de la salle (Gaël) : Voilà, donc juste je commente en français, c'est les stériles de la mine de Mittersill filmé en septembre 2019, donc vous voyez ce que c'est les stériles. Filmé en septembre 2019 par des personnes qui sont présentes dans cette salle.

(Thomas Muselier traduit en anglais les commentaires de Gaël)

Thomas Muselier : Est-ce que vous pouvez s'il vous plaît rallumer la lumière ?

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : Ok donc la réponse de Jurie c'est de dire que, probablement, de son point de vue de juriste, mais peut être que c'est Philip, géologue, qui doit répondre à cette question, que on a ça quand on a un process de flottation pour séparer les matériaux et pas de gravimétrie comme il est prévu d'avoir ici.

(Échange entre Mr Muselier et Philip Le Roux en anglais)

(BRUITAGE DANS LA SALLE)

Intervention de la salle (Sébastien) : Dans votre mémoire vous parlez de flottation pour le traitement du minerai. Flottation !

Thomas Muselier : Monsieur s'il vous plaît vous le laissez répondre s'il vous plaît. Ne vous énervez pas, on est là pour répondre à vos questions c'est pas la peine de vous énerver, vraiment !

Alain Liger : En français on dira aussi stériles de toute façon.

Thomas Muselier : Je voudrais vraiment qu'on ait la réponse là.

Alain Liger : En français on parle de stériles de flottation.

Intervention de la salle (Sébastien) : Ah merci !

Thomas Muselier : Ok ! Donc ce que l'on voit, ce sont des stériles de flottation, c'est ce que vous dites ? De votre point de vue ce que l'on voit c'est ça ?

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : Dans notre cas ce que nous ferons, c'est que nous fabriquons le concentré avec la technique de gravimétrie qu'on a illustré tout à l'heure. Et nos choix seront de pouvoir vendre ce concentré en Espagne ou en Allemagne. Pourquoi en Espagne ou en Allemagne ? Parce que les seuls industriels qui sont en capacité de transformer le concentré de tungstène en tungstène métal, c'est 3 usines en Europe. Il y en a 2 en Allemagne et 1 en Espagne. On ne fera pas de flottation, et nous vendrons le concentré qui sortira de notre process de gravimétrie. Donc c'est une décision que nous avons pris en tant qu'entreprise parce que la flottation utilise des produits chimiques que nous ne souhaitons pas utiliser.

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : Est-ce que tu peux, s'il te plaît Philip, expliquer pourquoi tu penses que la gravimétrie s'applique dans notre cas et pourquoi elle ne peut pas s'appliquer au cas de Mittersill ?

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : Ok donc c'est la scheelite qui est très importante ici, et donc en fait ce qui faut comprendre c'est que plus les cristaux dans lesquels on trouve le concentré sont importants, plus la gravimétrie est possible. Et c'est le cas ici. Les études qui ont été faites par le BRGM démontrent que les cristaux de scheelite sont suffisamment gros pour pouvoir être traité par ce procédé-là. Alors pour pouvoir déterminer le système... Sur la base des études que nous avons par le BRGM, le process gravimétrie est le process qui est pertinent ici, bien sûr qu'il faudra grâce à des explorations plus poussées confirmer tout ça. Ok, et le processus de gravimétrie donc nous permettra d'aller chercher plus de 80% du gisement qui est ici présent.

Intervention de la salle (Gaël) : Oui donc juste Messieurs, soit vous avez la mémoire qui flanche, soit vous nous mentez, parce que dans votre mémoire technique qui est disponible pour tout le monde sur internet, vous écrivez, je cite, page 46 de votre mémoire technique « ce minéral se prêtera donc parfaitement à une pré-concentration gravimétrique, puis à une flottation. » Donc expliquez-nous ça ?

Alain Liger : C'est correct on a écrit ça. On a, en écrivant ça, on a repris exactement les conclusions du rapport BRGM qui contiennent les informations que vous connaissez, qui sortent du rapport de synthèse de la reprise de l'inventaire, et voilà, on a écrit ça. Depuis, on a eu accès à d'autres données, que l'on n'avait pas, on a eu accès en direct aux tests de gravimétrie, qui ont été faits par Elf Aquitaine, on a eu accès à des tests universitaires, qui sont aussi des documents publics, et donc on a évolué dans notre pensée. Merci.

Thomas Muselier : On va poursuivre le... euh...

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : Donc la différence pour nous entre une usine de transformation, basée sur la gravimétrie, et une qui serait basée sur la flottation, ça sera le transport. Parce que, bien évidemment, il y aura plus de choses à transporter dans un cas que dans l'autre. Parce que, évidemment quand on s'arrête au processus de gravimétrie, en réalité, on est allé moins finement dans l'extraction du tungstène est donc on a plus de matériaux à transporter pour l'amener vers l'usine de traitement. Voilà. Si on était parti sur l'hypothèse de la flottation, on aurait fait sortir du site, un pick-up par jour. Et comme on utilise que le processus de gravimétrie, en fait ça ne sera pas juste une camionnette, mais ça sera un camion, par jour, qui devra sortir de notre site.

Thomas Muselier : On poursuit les échanges, questions – réponses.

Intervention de la salle (Sébastien) : Pourquoi les documents n'ont pas été mis à jour sur le site du ministère ?

Thomas Muselier : Monsieur, s'il vous plaît ? Est-ce que ce serait possible s'il vous plaît, par respect pour tout le monde ici, de suivre un peu la règle qu'on s'est fixée, et de faire tourner la parole. Moi, je vois beaucoup de bras qui se lèvent, ce sont des gens qui sont déjà intervenus. Donc j'encourage ceux qui ne se sont pas exprimés encore, à le faire.

Question de la salle : Donc voilà, j'aimerais savoir simplement, vous avez parlé de gravitation, on utilise de l'eau. Vous avez parlé de forages, on utilise de l'eau. Je vous pose une question simple : vous la sortez d'où l'eau ?

Thomas Muselier : Et j'ajoute une autre question. Qu'est-ce que vous en faites après ? Donc d'où elle vient l'eau ? Et ensuite, qu'est-ce qu'on fait ?

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : La concentration exacte d'eau dont nous aurons besoin, on ne le déterminera que au moment où on aura finement analysé le gisement. Et donc, à cette étape, il faudra que nous puissions identifier, en fonction de notre besoin en eau, quelle serait la source capable de fournir, où est-ce qu'on pourrait trouver cette eau ?

Thomas Muselier : Donc ça veut dire , aujourd'hui on ne sait pas en fait ?

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : Ok donc aujourd'hui, on ne sait pas. Donc, ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que, y a des méthodologies, des processus dans le secteur minier, où on peut récupérer plus de 80% de l'eau qui est utilisée, dans le processus que l'on a vu tout à l'heure. Ce que vous avez vu là, sur l'écran, qui a été projeté, c'est une technique dans laquelle on ne s'intéresse pas à récupérer l'eau. Donc, toute l'eau qui est utilisée dans le process, se retrouve aussi avec les stériles miniers. A cause de la petite taille du projet ici, il sera beaucoup plus facile de récupérer l'eau, de mettre en place un système de récupération de l'eau. Et de cette manière, comme on recycle une très grande partie de l'eau qui est utilisée, on utilisera globalement, beaucoup moins d'eau. Plus de 80% de l'eau qui est utilisée dans le process, peut être récupérée et réinjectée dans le process. Donc c'est un filtre ceinture, peut être on peut dire plutôt que c'est un tapis roulant, ça ressemble à ça, c'est un sorte de filtre, tapis roulant. C'est une sorte de process de gravimétrie, qui est sur un tapis roulant, qui avance. Donc on fait le vide en dessous, y a une aspiration. Donc l'eau est aspirée vers le bas. Ce qui sèche le matériau qui se promène sur le tapis. Donc, ça a un autre avantage, c'est que, du coup les stériles dont on doit s'occuper, ce sont des stériles qui ont été, pour une très grande partie, séchés et qui ont un faible taux d'humidité.

Intervention de la salle : Et l'eau elle a quelle gueule après tout ça ?

Thomas Muselier : Ok, ce que je vous propose c'est qu'on prenne peut-être encore 3 questions et puis après on va se diriger vers la fin de cette réunion. Donc peut-être des gens qui se sont pas encore exprimés. Madame ?

Question de la salle : Bonjour. Ça me paraît quand même surprenant de pas savoir, avec un tel projet, quelle eau on va utiliser, et d'où elle va sortir. Si c'est une rivière, si c'est une source, si c'est ... Voilà !

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : Des études doivent être faites sur, à la fois la quantité d'eau, qui sera nécessaire, et donc forcément sur les types d'approvisionnements qui seront possibles localement. Sur un de nos projets africains... (Thomas Muselier requestionne Philip Leroux) Un exemple, c'est que peut-être on pourrait acheter de l'eau, beh comme tout le monde, moi aussi je paye l'eau, acheter de l'eau, localement avec un tuyau, une canalisation qui vient chez nous, comme n'importe quelle entreprise en fait. Donc l'exemple, c'est l'exemple que vous citiez tout à

l'heure, sur la mine Kropz à Elandsfontein, avec une très grande quantité d'eau. Ok, donc en fait sur le process que l'on a expliqué tout à l'heure, sur l'aquifère, c'est à dire on pompe l'eau de la nappe phréatique pour ensuite la remettre dans la nappe phréatique, ce qu'il dit, c'est que y a 0% des eaux qui sont nécessaire au process d'exploitation, qui provienne de cette eau de nappe phréatique, ces eaux proviennent d'ailleurs. (Thomas Muselier requestionne Philip Le Roux) Ok, donc ils ont construit une canalisation de 22 km, qui fait venir l'eau de la municipalité pour avoir aucun impact sur l'environnement.

Thomas Muselier : Madame, vous avez une autre question ?

Question de la salle : Oui, c'était pour dire qu'on manquait d'eau, que les nappes phréatiques sont bien souvent à sec, et donc je vois pas, même en Espagne, il est question de vendre l'eau de France pour aller en Espagne, et donc, un tel projet, ça m'étonne qu'on pense pas avant, qu'on attende de savoir combien y aura, combien on aura besoin d'eau, pour réfléchir à la question. Les nappes phréatiques sont souvent bien à sec.

Thomas Muselier : C'est la même question que tout à l'heure mais remise hors contexte. Donc je vais donner d'autres éléments de contexte, mais je pense que la réponse sera exactement la même. (Traduit en anglais)

Jurie Wessels (traduit par Thomas Muselier) : C'est une vraie question. En effet, il (Jurie Wessels) vient d'Afrique du Sud, l'eau c'est une question aussi en Afrique du Sud. Donc c'est trop tôt pour donner une réponse, en revanche, il s'engage à mener toutes les études qui permettront de trouver la réponse qui convienne aux uns et aux autres.

Intervention de la salle : Mais l'été on interdit de remplir les piscines, on interdit de laver les voitures...

Thomas Muselier : Non, mais on a très bien compris Madame votre question. Ce sont d'autres exemples mais c'est la même question madame. Monsieur ! Je suis désolé, c'est très arbitraire...

Question de la salle (Guillaume) : Merci. Alors, toujours sur l'eau. Les coupes géologiques, présentées page 15 de votre mémoire technique de travaux, et page 13 du rapport du BRGM n°62718, sur la base duquel vous avez réalisé votre projet, font état de la présence à tous les niveaux géologiques, de sulfures de zinc, plomb et fer notamment. Dans votre notice d'impact environnemental, déposé pour l'obtention du PERM, vous précisez page 70 « si un sondage devait rencontrer, des minéraux sensibles, comme le sulfure, le gypse, l'anhydrite, le sel, l'ensemble du sondage sera cimenté pour éviter ces circulations à long terme » ...

Thomas Muselier : Ça y est ?

Question de la salle (Guillaume) : Non je continue ou ?

Thomas Muselier : Oui, parce qu'en fait c'est très technique, donc moi je sais pas traduire ça, donc je vais demander à Alain de traduire peut-être à Philip directement, puis y a une partie, qui vient juste après, qui est dans cette thématique là. Mais allez-y, continuez votre question.

Question de la salle (Guillaume) : D'accord, je vais aller à la fin. Comme, vous avez d'ores et déjà identifié les impacts nocifs, quand allez-vous tenir votre engagement de ne pas poursuivre ce projet ? (Applaudissements)

Thomas Muselier : Je crois que c'est fini là. Est-ce que vous voulez le texte ? Alain, vous voulez le texte ?

Thomas Muselier : Il (Philip Le Roux) espère avoir compris, mais ça devrait aller. Si c'est pas assez précis la réponse, vous relancez.

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : Alors, quand on creuse un trou, enfin, un forage, dans les zones qui sont pas assez compactes et solides, on met un gainage, autour du forage. Comme ça c'est étanche. Donc y a pas de circulation, y a pas de contamination qui sort. Alors, ce qu'il faut comprendre, et ce qui est très important pour nous, c'est « the bad elements », ça veut dire les choses contaminantes, l'arsenic, tous les trucs dont on parle, quand on parle de mine. La question c'est : est-ce qu'ils existent sur ce gisement-là ? Et donc en tant qu'explorateur, il (Philip Leroux) a besoin de savoir si ça existe parce que si potentiellement y a un impact dû à ces produits, il ne poursuivra pas les investigations.

Thomas Muselier : On avait un peu la question en tête, on va prendre... (interpellation) Justement, justement ! On va prendre 5 minutes pour cette question-là précise. Donc Philip fait une présentation et après on revient à l'échange.

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : Ecoutez, tout est disponible, on peut vous donner l'ensemble des données sur lesquelles on se base pour affirmer ça. C'est pas la peine de prendre des photos. Vous aurez vraiment les choses.

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : Ce sont les échantillons de sol, réalisés par le BRGM. Donc, l'arsenic dans les 5 premiers centimètres du sol, sur cette zone-là, représente une concentration qui est entre 50 parties par million et 100 parties par million, c'est clair ça ? Donc selon les prélèvements qui ont été faits par le BRGM, sur cette zone-là, sur les 5 premiers centimètres du sol, la dose, la concentration d'arsenic qui a été trouvée par le BRGM, se trouve entre 50 et 100 parties par millions. C'est un peu plus élevé que la moyenne normale, mondiale. Mais ça ne représente pas non plus une dangerosité particulière. C'est pas une menace pour quiconque. Ce dont on parle là, c'est bien les 5 premiers centimètres, c'est le sol, hein, donc la mine n'a pas d'impact sur le sol, si elle est souterraine. C'est ce sur quoi vous marchez tous les jours. Si on regarde sous terre: donc c'est une thèse du CNRS, qui est en libre accès, qu'on pourra partager avec qui le souhaite. Et qui a été réalisée sur la base des échantillons prélevés par le BRGM. Donc ça c'est une carotte, c'est un exemple de voilà, c'est une carotte, un prélèvement qui aurait été fait lors d'un forage. Donc ça c'est, le noir foncé, ce qu'il a montré, c'est la couche qui nous intéresse, c'est là que le tungstène réside. En dessous, y a du calcaire, et encore plus bas, c'est plutôt de la roche volcanique. Alors, ce que nous allons exploiter si, si, avec tout les conditionnels possibles, c'est donc la phase la plus foncée, la couche la plus foncée. Et donc, quand on extrait, on peut pas faire une coupe parfaite, donc on va aussi extraire une petite partie de ce qu'il y a en dessous, le « dolomite » c'est du calcaire si j'ai bien compris. Donc, quelles informations nous avons aujourd'hui sur la présence d'arsenic dans ces différents matériaux ? Donc, si on regarde le calcaire, le niveau d'arsenic est de 20 parties par million. Si on regarde notre gisement, là où il y a le tungstène, la concentration d'arsenic est inférieure à 50 parties par million. Voilà, et sur la couche la plus profonde, volcanique que l'on a vu tout à l'heure, c'est 50 parties par millions. Donc, on ne peut que travailler sur les données scientifiques qui sont disponibles pour nous, maintenant. Donc, on fera d'autres tests, pour montrer que ce sont des faits, réels. Mais les faits sont, que si on extrait du

sous-sol des matériaux et qu'on les met en extérieur, sur le sol, en fait, la concentration d'arsenic de ces matériaux est plus faible que celle qui existe déjà aujourd'hui en surface.

Intervention de la salle (Sébastien) : La trémolite et les sulfures ?

Intervention de la salle (Daniel) : La pyrite ? La pyrite et la trémolite ?

Thomas Muselier : Donc, vous souhaitez que l'on passe en revue toute la liste des produits que vous citez là maintenant ?

Intervention de la salle (Alain) : Au moins les plus importants !

Thomas Muselier : D'accord, donc on revient en détail sur ce qui est cité dans votre question. Donc je vais prendre la question comme ça on peut tous les faire. Je prends le papier. Alain, est-ce que ça vous est possible s'il vous plaît, de traduire sulfure, gypse, anhydrite, sel ?

Intervention de la salle (Sébastien) : Mais monsieur Liger est directeur de TdN et ingénieur des mines, il peut répondre !

Thomas Muselier : Ou vous répondez ? Oui ? Ou Alain peut répondre, tout à fait, en effet ! C'est si gentiment demandé.

Alain Liger : On est où là ? On est à quel endroit ?

Thomas Muselier : Je vais vous montrer, je vais vous montrer. C'est ce qui est ici, dans la parenthèse : sulfure, gypse, anhydrite.

Alain Liger : C'est sur les sondages. Ok, euh... Bien. Que je te dise, euh...

Thomas Muselier : C'est l'avant-dernière question. C'est l'avant-dernière question. Après cette intervention, on prend une dernière question. Parce que je pense que, on a tous très chaud, on est tous très fatigués...

(Alain Liger commence à traduire à Philip Leroux en anglais)

Thomas Muselier : Est-ce que vous pouvez, Alain, s'il vous plaît, répondre en français ?

Alain Liger : Ah je dois répondre ? Ah si je réponds, c'est simple. La question commence par « Si un sondage devait rencontrer des minéraux sensibles (sulfures, gypses, anhydrites, sels) », c'est pas un fait, c'est une hypothèse que nous faisons, « si un sondage devait rencontrer des minéraux sensibles », on les a pas mesurés, puisqu'on n'a pas fait de mesures...

Intervention de la salle (Sébastien) : Si c'est dans le rapport ! Vous mentez !

Alain Liger : Alors, alors, puisqu'on parle de sondage, c'est la question qui a été posée tout à l'heure, alors, l'ensemble du sondage serait cimenté pour éviter les circulations.

Intervention de la salle (Sébastien) : On cimente partout alors ?

Alain Liger : C'est une hypothèse !

Thomas Muselier : Oui mais alors ça c'est, c'était pas exactement ça le...

Intervention de la salle (Sabine) : C'est la dernière partie de la question qui est intéressante !

Intervention de la salle (Sébastien) : C'est dans cette étude-là. Là celle-ci là ! (Montre le document avec l'étude en question)

Thomas Muselier : La question qui est posée, enfin, si je peux me permettre d'interpréter après notre échange, c'est que, vous citez dans votre demande de permis ces matériaux-là, et que donc ça veut dire qu'ils y sont ...

Alain Liger : Non !

Thomas Muselier : ... et que donc pourquoi est-ce que vous voulez exploiter ?

Intervention de la salle (Sébastien) : Si ils y sont !

Alain Liger : Non, non. Quand on fait une analyse, un étude, enfin, en l'occurrence, c'est pas une analyse, quand on fait une hypothèse sur les risques, on se dit si cette chose-là arrive, je ferai quoi ? Donc s'il y avait des sulfures dans un forage, pour éviter ~~les circuits et pour les~~, je le cimenterai, enfin voilà. Je reprends la situation. Nous n'avons pas dit qu'il y avait des sulfures.

Intervention de la salle (Sébastien) : C'est marqué dans cette étude monsieur Liger. Celle-ci même qui est dans votre rapport du BRGM de 1982, c'est la même. C'est marqué dedans.

Alain Liger : Oui, c'est la thèse.

Intervention de la salle (Sébastien) : C'est marqué noir sur blanc, il y a des sulfures partout !

(Brouhaha)

Alain Liger : On vous a fait une démonstration sur l'arsenic, on va pas faire la démonstration sur tous les métaux (sifflements, brouhaha), ça fera partie de l'ensemble des études que nous allons mener de nouveau. On n'a pas tous les faits, de nouveau, on n'a pas tous les faits.

Intervention de la salle (Sébastien) : Et tout à l'heure...

Thomas Muselier : Attendez, s'il vous plaît, s'il vous plaît. Y a une réponse qui est en cours de formulation.

Alain Liger : C'est en cours, on n'a pas tous les faits, il faudra tout envisager.

Intervention de la salle (Sébastien) : C'est marqué dedans, vous l'avez dit, c'est marqué dedans monsieur Liger !

Intervention de la salle : Là vous dites quand vous carottez, mais après quand vous exploitez par exemple, qu'est-ce qui se passe si vous en rencontrez ?

Alain Liger : On va analyser le minerai, et l'ensemble du processus, des tests de (carottage), non pas de carottage, des tests de séparation de gravimétrie qu'on mentionnait tout à l'heure, vont nous amener à prédire où vont les différents produits, et y a une partie des produits qui part avec le tungstène dans l'usine métallurgique à l'extérieur. Il faudra quantifier tout ça, pour avoir une évaluation des impacts possibles des produits qui restent.

Intervention de la salle : C'est pas ça la question !

Thomas Muselier : Non mais la question en fait, si on peut, moi j'ai besoin de me diriger vers la conclusion de cette réunion. Je pense qu'on peut constater ensemble, qu'il y a des risques, c'est évident, vous l'avez dit, c'est un monsieur je crois qui l'a dit, je sais plus, c'est vous qui l'avez dit, risques. C'est une évidence, c'est à ça que ça sert une période d'exploration. Que l'ensemble de ces risques, seront, en responsabilité, examinés les uns après les autres, seront évalués. Et que des décisions seront prises en fonction des évaluations qui seront réalisées, sur l'ensemble des questions

qui ont été évoquées. Sur ce que vous évoquez là, de manière très précise, on n'a pas la réponse, donc ils ont fait le boulot sur (inaudible) ; sur le reste que vous avez cité, à priori, ils n'ont pas encore fait le boulot, ils le feront ! Voilà.

Intervention de la salle : J'ai encore une question monsieur quand même ! Parce que vous avez dit que vous n'utilisiez aucun élément chimique pour arriver à avoir, donc, des scheelites, plein de tungstène, et que vous allez pas modifier, donc prendre de la (inaudible) par exemple, parce qu'on ne va pas retrouver de la poudre de tungstène. Mais quand vous utilisez l'eau en circuit fermé, et qu'elle repasse plusieurs fois pour faire la gravimétrie, eh bien, quel est l'état de l'eau au fur et à mesure de ces passages sur tous ces minéraux, dont le tungstène. A un moment donné, elle sert à extraire, elle va passer plusieurs fois sur ces mêmes roches, elle va aussi toucher de l'or du sulfure du ~~sable je ne sais quoi~~. Qu'est-ce que vous en faites après de la dernière, de la dernière eau ? Voilà, de la dernière utilisation de l'eau.

Thomas Muselier : C'est très clair, c'est très clair. C'est très précis, je vous remercie.

Intervention de la salle (Anne-Marie Oulès) : On la boit et on va au cimetière !

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : On doit avoir de l'eau de bonne qualité pour pouvoir faire correctement le process. Donc y aura un système de purification de l'eau, y a un système dans le process industriel, y a un système de purification de l'eau, parce qu'il est nécessaire pour ce process de gravimétrie, d'avoir une eau qui soit de bonne qualité. Je vous remercie.

Intervention de la salle (Anne-Marie Oulès) : Et la pollution là-dedans monsieur ?

Intervention de la salle : Et l'après mine ?

Thomas Muselier : L'après mine, c'est très juste, vous avez raison, vous avez raison. Merci de rappeler à l'ordre. Donc, on va terminer, on va terminer notre discussion sur la question de l'après mine, qui est une très bonne et très vaste question à laquelle on va essayer de répondre très brièvement.

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : Alors, en sous-sol, ce sera tout rebouché. Y aura un dépôt qui restera en surface. Donc c'est la surface qu'on a montrée tout à l'heure. C'est les 200 m sur 200m sur 4 m de haut. Ça ne sera pas comme ça. C'est à dire que évidemment, normalement, ça doit épouser la forme du paysage, avec un choix stratégique de -. Les faits, on a dit les faits. Vous imaginez bien que ça sera pas un carré de 200 m sur 200m avec 4m de haut.

Intervention de la salle (Sébastien) : C'est faux !

Philip Leroux (traduit par Thomas Muselier) : Ensuite, y a de la terre arable qu'on aura enlevé préalablement qui sera remise sur ce dépôt de stériles. Et après quelques années, ça s'intégrera complètement dans l'environnement et ça ne sera plus visible (RIRES). On peut vous amener dans plein d'endroits dans le monde pour vous montrer ça, c'est comme ça que l'on fait. A de très très grandes échelles.

Thomas Muselier : Bien, je pense que l'on va terminer cette réunion là-dessus.

Intervention de la salle (Gaël) : S'il vous plaît je peux juste faire une conclusion, c'est pas une question !

Thomas Muselier : C'est vous qui concluez la réunion qui est organisée par Tungstène du Narbonnais ? Vous voulez conclure ?

Intervention de la salle (Gaël) : Oui !

Thomas Muselier : Bon allez vous concluez, allez. Donc c'est une conclusion qui à mon avis est provisoire, c'est pas la dernière fois qu'on se revoit. Je suis désolé, partagez votre conclusion avec nous.

Intervention de la salle (Gaël) : Donc, j'aimerais juste vous dire, vous avez vu, on est dans une commune rurale , essentiellement agricole, avec des siècles d'exploitation de terres agricoles. On est sur une commune qui vit très bien, on a une école toute neuve, on a des salles des fêtes, vous voyez, qui sont toutes neuves, des infrastructures qui sont comme il faut. Je sais pas ce que vous voulez de plus, vous voulez peut-être offrir des cercueils en or aux administrés de la commune, peut-être c'est ce que vous voulez, je sais pas. Ensuite, ce que je tiens à vous dire, c'est que, je vais essayer de le dire en anglais, je suis pas très fort, « you will spent un lot of time and a lot of money in this project » et pour aboutir à rien. Voilà, ça vous le traduirez parce que j'ai pas les mots. Ça aboutira à rien. **(Thomas Muselier : « to go to nothing »)** Voilà, « to go to nothing ». On ira jusqu'au bout nous, pour empêcher ce projet. Donc, c'est un conseil que je vous donne et j'espère qu'une majorité des gens ici présents le partage avec moi, on ira jusqu'au bout pour empêcher ce projet et voilà. C'est tout. **(APPLAUDISSEMENTS)**

Thomas Muselier : Merci, de cette conclusion provisoire. Puisqu'on n'est pas au bout encore.

Intervention de la salle (Mélanie) : Moi je voudrais rajouter en plus quelque chose. C'est que, vous nous avez parlé de l'eau et compagnie ...

Thomas Muselier : Pardon, excusez-moi, qui parle ?

Intervention de la salle (Mélanie) : C'est moi. Sur la commune, on a des entreprises d'eau, je parle notamment de la Fontaine de la Reine, mais y a beaucoup, et notamment la DDT qui a fait mention de Mont-Roucous. C'est des entreprises qui sont pérennes, qui ici, on a des emplois, et là on nous prend de l'eau, on fait, là vous nous avez dit qu'il n'y aurait pas d'impact sur l'eau, or le...

Thomas Muselier : Attendez ça n'a jamais été dit, ce qui a été dit c'est qu'il y a toutes les études nécessaires qui seraient faites !

Intervention de la salle (Mélanie) : Oui, voilà, et par contre, vous savez Monsieur, qu'il n'y a aucune cartographie des nappes phréatiques, et on peut pas savoir l'impact qu'il peut y avoir sur la Fontaine de la Reine, ni sur Mont Roucous. Et si le jour, là je sais pas s'ils sont présents, nous on les a contactés, mais moi j'espère qu'un jour ils se manifesteront, qu'ils viendront à côté de nous, pour défendre, pour nous défendre et défendre notre eau ! **(APPLAUDISSEMENTS)**

Thomas Muselier (traduit puis dit) : Ok, c'est peut-être pas nécessaire de répondre à ça. Merci à tous, merci beaucoup, à très bientôt et nous sommes disponibles pour répondre à l'ensemble de vos questions.